

Suite aux États généraux de la sécurité à l'école tenus en avril 2010, l'enquête SIVIS a subi des modifications importantes pour améliorer le repérage des faits de violence. Ces évolutions techniques (extension de l'échantillon, extension des faits observés et mensualisation des réponses) conduisent à une prudence d'interprétation quant à la légère augmentation constatée dans les établissements publics du second degré entre 2009-2010 (11,2 incidents pour 1 000 élèves) et 2010-2011 (12,6 incidents pour 1 000 élèves).

Cette moyenne globale au cours de l'année scolaire 2010-2011 recouvre des situations très variables selon les établissements : peu nombreux dans les lycées généraux et technologiques, les faits de violence sont beaucoup plus fréquents dans les collèges et surtout dans les lycées professionnels.

Les garçons sont plus souvent que les filles auteurs et victimes de faits de violence. En particulier, ils subissent une part importante de violence physique. Les filles sont plus concernées par les violences verbales et les violences sexuelles.

## Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011

Suite aux États généraux de la sécurité à l'école, l'enquête SIVIS (voir l'encadré p. 6) a subi trois modifications majeures depuis la rentrée 2010 : d'une part, de nouveaux incidents sont repérés, tels que la consommation d'alcool et les suicides et tentatives de suicides ; d'autre part, l'échantillon a été étendu pour améliorer la représentativité géographique (départementale) de l'enquête ; enfin, la fréquence de l'enquête a aussi été augmentée, en passant du trimestre au mois. Ainsi, l'échantillon d'établissements du second degré concernés par l'enquête SIVIS a été multiplié par 6 pour atteindre plus de 6 300 établissements (contre 950 antérieurement).

Ces changements sont intervenus de façon utile pour améliorer la mesure de la violence scolaire ; pour autant, ces évolutions impliquent quelques précautions pour maintenir une comparaison avec les années antérieures. Ainsi, le nombre d'incidents graves déclarés paraît en légère hausse par rapport à 2009-2010 (12,6 incidents pour 1 000 élèves en 2010-2011 contre 11,2 en 2009-2010 – *tableau 1*). L'évolution est moins nette et non statistiquement significative par rapport à 2007-2008 (plus un incident pour 1 000 élèves).

Si l'on retenait les mêmes catégories d'incidents pour les deux dernières années (en excluant ainsi la consommation d'alcool et les suicides, non repérés en 2009-2010), la

**TABLEAU 1 – Nombre moyen d'incidents graves déclarés dans le second degré (pour 1 000 élèves)**

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Ensemble des EPLE (1)</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>	<b>12,6</b>
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2	17,4
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3	4,6

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM).

hausse entre 2009-2010 et 2010-2011 serait de 1 incident pour 1 000 élèves. De même, l'évolution de composition de l'échantillon a modifié les conditions de collecte de l'enquête et le taux de réponse a sensiblement baissé en 2010-2011. Des efforts importants ont été faits pour assurer la qualité des résultats, mais la comparabilité avec les années précédentes reste fragile. Pour autant, les résultats qui sont présentés ici ne montrent pas de rupture de tendance très forte par rapport aux années précédentes.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, les établissements publics du second degré ont scolarisé environ 4,2 millions d'élèves.

Le degré d'exposition à la violence et à l'insécurité diffère sensiblement selon le type d'établissement. Avec 17,4 incidents déclarés pour 1 000 élèves, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés. Pour rappel, ces établissements scolarisent 9 % des élèves du second degré.

Accueillant 57 % des élèves du second degré, les collèges sont également assez souvent concernés par la violence en milieu scolaire, avec 14,1 incidents en moyenne pour 1 000 élèves en 2010-2011. Enfin, les lycées polyvalents (LPO) et les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) scolarisent un tiers environ des élèves du second degré et recensent toujours beaucoup moins d'incidents que les autres types d'établissements : 4,6 incidents en moyenne pour 1 000 élèves en 2010-2011.

### Un peu plus de la moitié des incidents sont déclarés par 10 % des établissements

Les incidents graves déclarés dans l'enquête SIVIS sont très fortement concentrés au sein de certains établissements. Le pourcentage d'établissements sans incident est de 48 % au cours d'un trimestre donné. Un quart des établissements concentrent ainsi près de 82 % des incidents au cours d'un trimestre. Les 10 % des établissements les plus affectés se partagent environ 58 % des actes trimestriels recensés et, enfin, un « noyau dur » de 5 % des établissements concentre à lui seul plus du tiers des incidents. La concentration semble un peu plus grande que dans les enquêtes précédentes : environ 38 % des EPLE ne déclaraient aucun incident au cours d'un trimestre en 2007-2008 et le quart des établissements les plus concernés par les faits de violence cumulaient un peu moins de 70 % des incidents.

### La part des violences physiques a diminué

La violence en milieu scolaire se compose majoritairement d'atteintes aux personnes (79 % des incidents), mais elle se réfère également aux biens (12 %) et à la sécurité de l'établissement (10 %) (tableau 2, graphique 1).

La plupart des incidents graves enregistrés relèvent de la violence verbale (40 % environ en 2010-2011) et de la violence physique (31 %). Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont restés

**TABLEAU 2 – Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)**

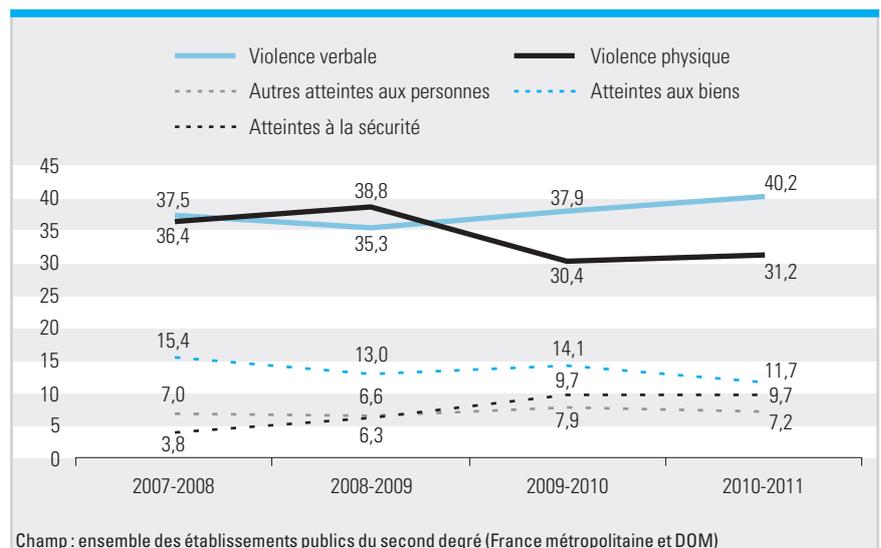
Types d'incidents graves	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>80,9</b>	<b>80,6</b>	<b>76,2</b>	<b>78,6</b>
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5
« Happy slapping »	0,9	0,7	0,8	0,5
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>15,4</b>	<b>13</b>	<b>14,1</b>	<b>11,7</b>
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>3,8</b>	<b>6,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1	0,6
Port d'arme autre qu'à feu (sans violence) (1)	1,2	2,2	3,3	2,1
Port d'arme à feu (sans violence)	0,1	0,3	0,1	0,1
Intrusions (sans violence) (1)	-	-	2,1	2,0
Consommation d'alcool (1)	-	-	-	2,6
Suicide et tentative de suicide (1)	-	-	-	0,8
Autres types de fait (1)	-	0,8	0,8	-
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation et les suicides/tentatives de suicide ne sont repérés que depuis la rentrée 2010.

Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM).

**GRAPHIQUE 1 – Évolution des différents types d'incident (%)**



Champ : ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM)

Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

assez stables en moyenne. En revanche, la part des violences physiques a diminué de 5 points entre 2007-2008 et 2010-2011. En niveau, les agressions physiques sont passées de 4,2 pour 1 000 élèves en 2007-2008 à 3,9 % en 2010-2011. Les autres atteintes aux personnes restent exceptionnelles : les atteintes à la vie privée, le racket et la violence à caractère sexuel représentent chacun entre 1,6 % et 2,5 % des actes de violence recensés. De rares cas de « happy slapping » (acte qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) et de bizutage ont été enregistrés. Les évolutions pour ces

quelques faits ne sont pas statistiquement significatives depuis 2007-2008.

Les atteintes aux biens se répartissent entre les vols (5,3 %), les dommages aux locaux ou au matériel (5,2 %) et aux biens personnels (1,2 %). La part et le nombre des dommages aux biens personnels ont légèrement diminué entre 2007-2008 et 2010-2011.

Enfin, les atteintes à la sécurité correspondent à des comportements illégaux ou à risque n'impliquant très souvent aucune victime. Ces faits sont plus rares que les atteintes aux personnes ou aux biens et se traduisent essentiellement par l'introduction

d'objets dangereux ou d'armes autres qu'à feu (2,1 %), par la consommation de stupéfiants (1,5 %) ou d'alcool (2,6 %) et par des intrusions sans violence (2,0 %). La hausse de la part des atteintes à la sécurité par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009, d'autre part, une comptabilisation des intrusions, depuis décembre 2009 et de la consommation d'alcool et des suicides à partir de la rentrée 2010.

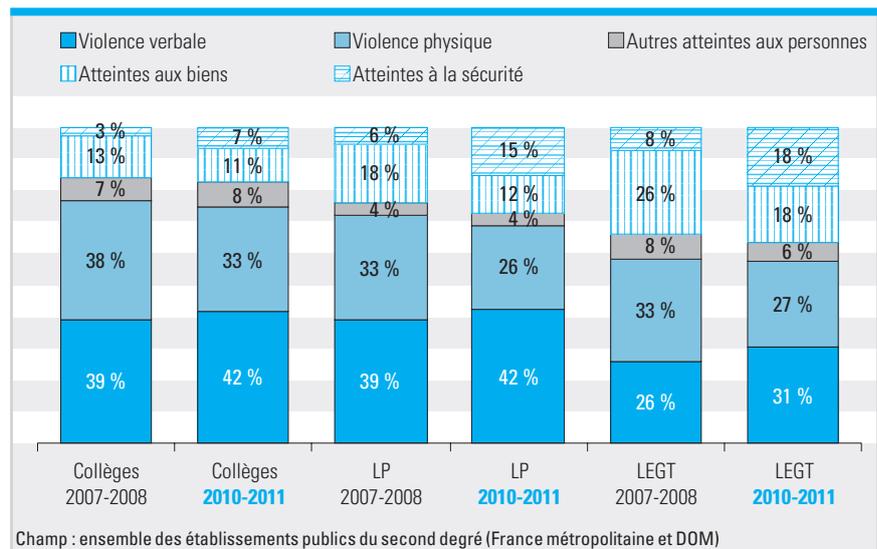
### Forte augmentation des atteintes à la sécurité dans les lycées

Non seulement la nature des incidents recensés diffère toujours sensiblement selon le type d'établissement, mais les évolutions y sont également contrastées. Ainsi, les collèges et les lycées professionnels déclarent relativement plus de violence verbale que les LEGT. En 2010-2011, la part des atteintes verbales est de 42 % dans les collèges et dans les lycées professionnels (LP), tandis qu'elle atteint 31 % dans les LEGT (graphique 2). La part des violences verbales est en hausse dans les collèges et dans les LP (39 % en 2007-2008). Pour les LEGT, la hausse est plus récente (de 27 % en 2009-2010 à 31 % en 2010-2011).

Les agressions physiques dans les collèges et les LP sont en 2010-2011 inférieures à leur niveau de 2007-2008, baisse déjà observée l'an passé. Pour les LEGT, la part de ces violences était restée stable entre 2007-2008 et 2009-2010 ; elle a significativement baissé cette année (de 35 % en 2009-2010 à 27 % en 2010).

Enfin, les LEGT se distinguent des autres types d'établissements par une part plus importante des atteintes aux biens ou à la sécurité. Si la part des atteintes aux biens se situe au même niveau qu'en 2009-2010 (18 % en 2010-2011 contre 17 % en 2009-2010), soit sensiblement en dessous du niveau de 2007-2008, la hausse des atteintes à la sécurité (de 11 % en 2009-2010 à 18 % en 2010-2011) provient essentiellement des

**GRAPHIQUE 2 – Répartition des actes graves selon leur nature et le type d'établissement - Évolution 2007-2008 / 2010-2011**



Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

changements de nomenclatures : c'est la prise en compte de la consommation d'alcool dans l'établissement qui explique cette évolution, comme celle de même ampleur dans les LP.

### La part des personnels victimes est en légère hausse sur la période

Le profil des auteurs de violences en milieu scolaire n'a pas beaucoup évolué depuis 2007-2008 : 87 % des incidents déclarés par les chefs d'établissement ont pour origine des élèves, 13 % environ sont le fait de personnes extérieures et 0,3 % des personnels travaillant dans l'établissement (tableau 3).

### La part des élèves victimes diminue entre 2007-2008 et 2010-2011

Suite à la baisse de la part des violences physiques et à la hausse de la proportion

des atteintes à la sécurité, la part des élèves victimes diminue entre 2007-2008 et 2010-2011, tandis que la part des incidents sans victime augmente significativement. Ainsi, les incidents déclarés ayant eu pour victime(s) un ou des élèves représentaient 43 % de l'ensemble des actes graves en 2007-2008. Trois ans plus tard, cette part s'élève à 38 % (tableau 3). Dans le même temps, la part des incidents ne comportant pas de victime passe de 10 % à 15 % de l'ensemble des incidents. Ces tendances avaient déjà été observées l'an passé.

L'étude des victimes est affectée par l'augmentation des atteintes à la sécurité, qui ne font généralement pas de victime (cette augmentation étant elle-même due à la prise en compte de plus d'incidents de ce type depuis 2007, comme la consommation d'alcool ou les intrusions). En se restreignant aux incidents qui ont fait une victime (tableau 4), on constate une légère augmentation de la part des personnels dans les victimes entre 2007-2008 et 2010-2011

**TABEAU 3 – Répartition des auteurs et victimes de l'ensemble des incidents du second degré (en % des incidents déclarés)**

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Auteurs	Élèves	85,0	84,7	84,9	86,7
	Personnel de l'établissement	0,7	0,5	0,5	0,3
	Autres personnes	14,4	14,8	14,6	13,0
	<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Victimes	Élèves	43,2	41,6	37,2	38,1
	Personnel de l'établissement	44,7	43,8	44,3	45,2
	Autres personnes	1,9	2,2	1,5	1,5
	Sans victime	10,3	12,4	17,0	15,2
	<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM).

(de 50 % à 53 %). Cette augmentation, statistiquement significative, concerne essentiellement la violence verbale contre les personnels (de 37 % à 42 %), alors que la violence physique reste stable.

En 2010-2011, les enseignants représentent ainsi 68 % des personnels victimes, les surveillants 17 %, les personnels de direction 7 %, les conseillers principaux d'éducation 5 % et les autres personnels (ATOS, ATSEM, personnel médical et social) environ 2 %. Ces proportions doivent être appréciées au regard de la part de ces différentes professions dans les effectifs totaux du personnel de l'établissement et aussi du temps passé au contact des élèves.

En outre, la nature des violences subies par les personnels a peu évolué entre 2007-2008 et 2010-2011 : 79 % des atteintes commises envers les personnels sont constituées d'agressions verbales, 13 % relèvent de la violence physique et 8 % sont d'autres atteintes directes (atteintes à la vie privée notamment) ou aux biens personnels.

### Dans 87 % des cas, les élèves agissent seuls

Auteurs de 87 % des incidents déclarés en milieu scolaire, les élèves agissent très majoritairement seuls et ce résultat est le même depuis 2007-2008 : les violences en groupes ne constituent que 13 % des actes graves commis par les élèves. Bien entendu, les violences changent de nature selon que l'élève commet son acte seul ou avec d'autres. Les élèves qui agissent seuls sont souvent responsables d'agressions verbales (47 % de leurs actes en 2010-2011) et ciblent surtout les personnels (53 % de leurs victimes contre 35 % d'élèves). À l'inverse, les violences commises par les groupes d'élèves sont plus fréquemment des atteintes aux biens ou à la sécurité (36 %) et des atteintes aux personnes, telles que racket, atteintes à la vie privée, « *happy slapping* » et bizutage (15 %). La violence verbale ne représente que 14 % de leurs actes graves. En conséquence, 28 % des incidents commis par des groupes ne font pas de victime « physique », 51 % nuisent aux élèves et 18 % aux personnels. Enfin, la part des violences physiques réalisées

**TABLEAU 4 – Répartition des victimes dans les incidents ayant fait au moins une victime selon le type d'incident (en %)**

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Violence verbale	Élèves	3,9	4,0	4,8	4,6
	Personnel de l'établissement	37,4	35,2	40,0	42,2
	Autres personnes	0,3	0,3	0,4	0,3
Violence physique	Élèves	32,1	33,0	28,3	29,3
	Personnel de l'établissement	7,7	10,3	7,8	7,1
	Autres personnes	0,8	1,0	0,5	0,4
Atteintes aux biens	Élèves	12,2	10,6	11,7	11,1
	Personnel de l'établissement	4,7	4,5	5,6	4,0
	Autres personnes	1,0	1,0	1,0	1,0
Ensemble	Élèves	48,1	47,6	44,8	45,0
	Personnel de l'établissement	49,8	50,0	53,3	53,3
	Autres personnes	2,1	2,4	1,9	1,7

Lecture : en 2007-2008, parmi les incidents ayant fait au moins une victime, 49,8 % concernaient les personnels, qui se décomposaient de la façon suivante : 37,4 % incidents concernaient les personnels et relevaient de la violence verbale ; 7,7 % concernaient les enseignants et relevaient de la violence physique, 4,7 % concernaient les personnels et relevaient d'une atteinte à leurs biens.

Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM).

par les élèves est sensiblement équivalente pour les groupes (35 %) comme pour les élèves isolés (32 %).

### L'âge moyen des élèves auteurs de violences est constant

L'âge moyen des élèves auteurs de violences en milieu scolaire évolue peu depuis trois ans : il s'établit à 14 ans et demi pour l'ensemble du second degré. En 2010-2011, l'âge moyen des collégiens auteurs d'incidents graves est de 13,7 ans. Au lycée, les auteurs d'incidents sont âgés en moyenne de 16,7 ans dans les LP et de 16,8 ans dans les LEGT/LPO.

### Les filles sont moins souvent impliquées tant comme auteurs que comme victimes de fait de violence

La violence en milieu scolaire demeure un phénomène fortement sexué. Les garçons sont majoritaires, aussi bien parmi les élèves auteurs que parmi les élèves victimes. Depuis 2007-2008, les filles ne prennent pas une part plus grande dans les incidents graves commis en milieu scolaire ni ne subissent plus souvent de violences. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2010-2011, 77 % des incidents graves commis par les élèves ont pour auteur un ou plusieurs garçons. Les filles sont auteurs de 19 % des actes et les 4 % restants sont dus à des groupes mixtes ou à des personnes inconnues. Inversement, 62 % des élèves

victimes sont des garçons, 32 % des filles et 6 % environ des groupes mixtes ou à des personnes inconnues.

Les personnels constituent toujours la plus grande part des victimes des élèves, que ce soient des garçons ou des filles qui commettent les faits. En 2010-2011, les personnels représentent 54 % des personnes agressées par les garçons de l'établissement et 66 % des personnes agressées par les filles. Pour le reste, les victimes des élèves sont d'autres élèves de l'établissement et toujours majoritairement des personnes du même sexe : dans un tiers des cas, les garçons de l'établissement qui commettent des agressions s'en prennent à d'autres garçons, et dans un cas sur dix ils portent atteinte à une fille. Quant aux filles, leurs victimes sont composées à 27 % d'autres filles et à 5 % de garçons. Inversement, les garçons victimes sont l'objet d'agressions commises à 89 % par d'autres garçons (surtout de l'établissement et quelques-uns de l'extérieur). Les filles victimes ont pour agresseur un garçon dans 54 % des cas et une fille dans 37 % des cas. Toutes ces proportions n'ont pas varié depuis trois ans.

La nature des actes commis et subis diffère toujours sensiblement selon le genre de l'élève. La violence verbale arrive en tête de leurs actes et les filles y sont un peu plus portées que les garçons : 52 % de leurs actes en 2009-2010 contre 42 % pour les garçons. La part des violences physiques commises par les garçons et les filles a diminué entre 2007-2008 et 2010-2011. Elle atteint respectivement 34 % et 26 %.

Chez les garçons auteurs de violences, la part des atteintes aux biens ou à la sécurité a significativement augmenté depuis trois ans, passant de 14 à 17 %. Côté victimes, les garçons et les filles subissent des actes de nature très différente (graphique 3). Les garçons sont plus souvent victimes que les filles d'agressions physiques (73 % des actes subis contre 55 %) et de racket (8 % contre 4 %). *A contrario*, les filles sont plus affectées par les violences à caractère sexuel (13 % des violences subies contre 0,5 % pour les garçons), la violence verbale (15 % contre 7 %) et le vol (8 % contre 6 %). Depuis 2007-2008, pour les garçons victimes, la part du racket et celle de la violence verbale ont eu tendance à augmenter depuis trois ans, tandis que la part du vol a diminué (graphique 3). Pour les filles, ce sont aussi les vols qui ont le plus diminué.

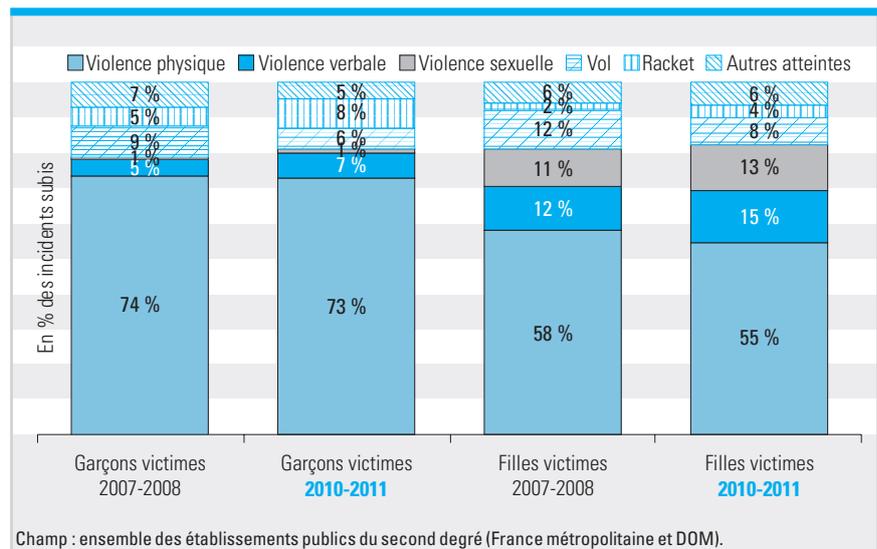
### Un incident grave sur dix est à caractère raciste, xénophobe, antisémite, sexiste ou homophobe

En 2010-2011, 11 % des incidents ont eu une motivation clairement identifiée comme discriminante et cette proportion n'a pas évolué depuis quatre ans. Ce sont les actes à caractère sexiste ou à caractère raciste/xénophobe qui ont été plus souvent déclarés. Ces motivations se retrouvent respectivement dans 6 % et 4 % des incidents graves déclarés par les chefs d'établissement. Les collègues sont significativement plus concernés que les lycées : 7,5 % d'actes sexistes en 2010-2011 au lieu de 2,9 % pour les lycées et 4,6 % d'actes racistes ou xénophobes contre 2,8 % dans les LP et 2,8 % dans les LEGT. Enfin, les motivations antisémites sont signalées dans moins de 1 % de l'ensemble des incidents, les motivations homophobes dépassant de peu cette proportion.

### Les intrusions sont en cause dans 7,2 % des incidents

En 2010-2011, 7,2 % des incidents ont eu pour origine une intrusion : 2,0 % des incidents graves déclarés sont de simples

**GRAPHIQUE 3 – Nature des violences subies par les élèves selon le genre**  
Évolution 2007-2008 / 2010-2011



Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS

intrusions sans manifestation de violence et 5,2 % sont des intrusions qui ont clairement porté atteinte aux personnes, aux biens ou à la sécurité. La moitié de ces intrusions suivies d'un incident grave a porté atteinte aux biens ou à la sécurité de l'établissement, un quart s'est traduit par des agressions physiques et un quart par des agressions verbales. Symétriquement, moins de 5 % des violences verbales et physiques commises en milieu scolaire sont dues à une intrusion, tandis que cette part est de 20 % pour les atteintes aux biens ou à la sécurité.

### Un incident sur dix comporte l'introduction ou l'utilisation d'un objet dangereux

En 2010-2011, les objets dangereux (objets coupants, contondants, produits toxiques, explosifs ou inflammables) ou les armes

blanches ont concerné 10 % des incidents déclarés par les chefs d'établissement : le port de tels objets sans usage de violence représente 2,3 % des incidents et l'utilisation d'objets dangereux pour commettre des violences en constitue 7,7 %. Un peu moins de la moitié des violences utilisant une « arme » s'est traduite par des agressions physiques, le reste étant majoritairement composé d'atteintes aux biens ou à la sécurité. En 2010-2011, 14 % des violences physiques sont commises avec un objet dangereux. Il n'est pas possible de dégager une évolution sur les trois années scolaires dans la mesure où la nomenclature sur ce type de circonstances a été profondément remaniée à la rentrée 2009. Par ailleurs, les incidents impliquant une arme à feu sont trop exceptionnels pour faire l'objet d'une exploitation statistique.

Fabrice Murat, DEPP B3

### Pour en savoir plus

« Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », Note d'Information 11.14, MENJVA-DEPP, octobre 2011.

« Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2009-2010 », Note d'Information 10.20, MENJVA-DEPP, novembre 2010.

« Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », Note d'Information 09.22, MENJVA-DEPP, octobre 2009.

« Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements publics du second degré en 2007-2008 », Note d'Information 08.34, MENJVA-DEPP, décembre 2008.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## Présentation de l'enquête SIVIS

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. En 2008, l'enquête a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Les données qui y sont recueillies sont protégées par le secret et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique. C'est en particulier le cas des réponses des établissements. Les données individuelles ne peuvent être publiées ni donner lieu à une comparaison entre des établissements identifiables.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 6 315 EPLE et presque 1 000 circonscriptions. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon ne comportait que 950 EPLE et 200 circonscriptions, pour être représentatif du secteur public au niveau national (France métropolitaine et départements d'outre-mer). La très forte extension de l'échantillon décidée pour la rentrée 2010 avait pour objectif d'atteindre une représentativité des résultats au niveau départemental. À ce sujet, il faut rappeler qu'indépendamment de l'enquête SIVIS, les académies disposent d'un dispositif qui permet aux chefs d'établissement de signaler aux autorités académiques tout incident de la vie scolaire, dès qu'il se produit.

L'enquête SIVIS est centrée sur les actes les plus graves. La volonté d'homogénéiser au mieux la collecte des données entre établissements a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Par exemple, pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des circonstances et des conséquences de l'acte, sont enregistrés. En particulier, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

La collecte a maintenant une périodicité mensuelle : pour chaque incident, on connaît le mois où il s'est produit ; chaque mois, en cas d'absence d'incident, le chef d'établissement doit préciser qu'il ne s'est rien passé. Cela doit permettre de distinguer, quand il n'y a eu aucun incident déclaré, les cas où il ne s'est effectivement rien passé et ceux où le chef d'établissement n'a pu ou voulu répondre. Jusqu'à l'année 2009-2010, la périodicité était trimestrielle.

Depuis la mise en place de l'enquête SIVIS, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains types de faits : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de tenir compte d'éventuels phénomènes émergents. Cette question ouverte a notamment mis en évidence l'utilisation d'un spectre assez large d'objets pouvant s'avérer dangereux et des faits liés aux intrusions. L'enquête 2009-2010 a donc intégré une nouvelle comptabilisation de ce type d'objets, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. L'extension de l'échantillon n'a pas permis de conserver la catégorie « autre type de fait », car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. En revanche, de nouveaux faits ont été intégrés dans la nomenclature en 2010-2011 : la consommation d'alcool et les suicides et tentatives de suicide. En 2011-2012, l'enquête cherchera aussi à repérer les situations de harcèlement.

Cette modification de la nomenclature des incidents repérés tend à jouer un peu à la hausse : l'augmentation ne serait que de 1,0 point à champ constant (de 10,9 à 11,9 incidents pour 1 000 élèves) contre 1,4 point sur les chiffres bruts présentés dans le *tableau 1*.

Par ailleurs, la forte extension de l'échantillon et la mensualisation de la collecte ont un peu compliqué la collecte, entraînant la baisse du taux de réponse : de 70 % en 2009-2010, il est passé à la moitié des établissements au premier trimestre 2010-2011 et moins du tiers au dernier trimestre. De plus, une grande partie des établissements ne répondent que certains mois et une analyse fouillée suggère qu'ils « oublient » de répondre les mois où aucun incident ne s'est produit. Il a fallu traiter ce problème, qui tend à biaiser à la hausse la comptabilisation des faits de violence. La méthode choisie a consisté à « retrimestrialiser » l'enquête pour la rendre le plus comparable possible aux années précédentes : seuls les établissements ayant participé à tous les mois d'un trimestre donné ont été pris en compte.

À l'issue de cette phase de sélection des établissements qui ont répondu à l'enquête avec suffisamment de sérieux, les données par établissement sont pondérées et corrigées de la non-réponse (établissements n'ayant pas du tout répondu à l'enquête ou qui ont été éliminés par la procédure qui vient d'être décrite) par un calage sur marges à partir de certaines caractéristiques observables pouvant être corrélées avec le nombre d'incidents graves : type d'établissement, taille, type de commune, appartenance à l'éducation prioritaire, effectifs par cycle de formation, indicatrices de formation SEGPA en collège, de formation professionnelle et de formation supérieure en LEGT-LPO.

Si les traitements statistiques ici décrits permettent d'accroître la fiabilité des données, une amélioration de la collecte de l'enquête est souhaitable. C'est pourquoi des efforts particuliers seront faits en 2011-2012 pour augmenter le taux de réponse à l'enquête.